



Assurance de pret immobilier

Par **charly123**, le **17/03/2008** à **14:37**

bonjour est il possible de changer d assurance et d assureur en court pour un credit immo
merci

Par **ClairePRO**, le **02/06/2009** à **15:55**

Absolument, tout contrat est résiliable mais il convient au préalable de contacter votre compagnie d'assurance pour leur demander les formalités de résiliation qui apparaissent dans les conditions générale de votre contrat.
Dans le cas échéant, vous pouvez résilier votre contrat à la date d'anniversaire de celui ci en respectant un délais de préavis de deux mois.
Je vous conseille de vous tourner vers un courtier spécialisé en assurance de prêt immobilier plutôt que vers des grandes compagnies d'assurance car un courtier vous garantie un gain de temps maximal ainsi que des cotisations compétitifs.
En ce qui me concerne j'ai souscrit une assurance de prêt immobilier auprès d'un cabinet de courtage qui propose de faire une étude personnalisée et gratuite de votre dossier d'assurance de prêt :
www.ascourtage.fr
vous pouvez le contacter au 04 788 088 29
BON COURAGE !